

**INFORMATION**

A compter du 01/07/2022, les règles concernant la forme et publicité des actes des collectivités sont modifiées. Désormais :

- **La liste des délibérations** est affichée et mis en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit la séance.
- **Le procès-verbal** est approuvé à la séance suivante ; il sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit son approbation.

*NB : Par délibération du 27/06/2022, le conseil municipal a choisi de maintenir la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par voie d'affichage.*

- **Délibération 2023-01-01 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Délibération 2023-01-02 - Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022.**  
ADOPTÉ à l'unanimité
- **Délibération 2023-01-03 – Liste des décisions du Maire par délégation du Conseil municipal**
- **Délibération 2022-05-04 – Protection fonctionnelle sollicitée par le Maire**  
ADOPTÉ à l'unanimité
- **Délibération 2022-05-05 – Modification de la dénomination d'une voie communale et dénomination de voies privées ouvertes à la circulation**  
ADOPTÉ à l'unanimité
- **Délibération 2022-05-06 – Transfert de la compétence optionnelle « Equipement : production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque pour le site de la Clavelée » au SIEL-TE-LOIRE**  
**ET Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques**  
REPORT du point 6
- **Délibération 2022-05-07 – Bien sans maître : approbation de l'intégration d'un bien sans maître dans le domaine communal**  
ADOPTÉ à l'unanimité
- **Délibération 2022-05-08 – Convention avec la Classe 2025 pour l'organisation de la Vogue 2023**  
ADOPTÉ à l'unanimité
- **Délibération 2022-05-09 – Serment du Jumelage avec Campos del Rio (Espagne)**  
ADOPTÉ à l'unanimité
- **Délibération 2022-05-10 – Gymnase : installation de systèmes de télégestion incluant la maintenance via le SIEL-TE-LOIRE**  
ADOPTÉ à l'unanimité